

PROGRAMME DE FORMATION

BTS Professions immobilières

N° RNCP 38380

Public

Le public cible est constitué majoritairement de lycéens et étudiants en réorientation titulaires d'un baccalauréat général, d'un bac technologique ou professionnel.

Prérequis

Être titulaire ou en cours d'obtention d'un baccalauréat général, technologique ou professionnel ;

Dispositions pratiques

Effectif maximum : 15 participants

Modalités et délais d'accès

Les candidatures sont gérées depuis la plateforme nationale de préinscription Parcoursup.
Accès sur dossier, tests et entretien.

Echéances :

Formulation des vœux à partir de janvier-février

Admissions de fin mai à septembre

La proposition définitive d'admission en formation ne sera possible qu'après la signature d'un contrat d'apprentissage avec un employeur.

Présentation générale

Le titulaire du BTS Professions immobilières exerce son activité au sein de cabinets d'administration de biens, d'agences immobilières, d'organismes HLM, d'offices notariaux, de sociétés de promotion-construction ou de collectivités gérant leur patrimoine immobilier.

L'ensemble de ces activités s'appuie sur une dimension affirmée de service, de conseil et de communication. Il est donc nécessaire que le titulaire du diplôme maîtrise toutes les facettes de la communication professionnelle : négociation, animation de réunions, rédactions d'écrits administratifs, juridiques ou commerciaux... Pour mener à bien son activité de conseil, il doit également assurer une veille dans les domaines juridique, économique, architectural, urbanistique...

Objectifs

Préparation à l'examen suivant : BTS Professions immobilières

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 5

N° de fiche RNCP 38380

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38380/>

Le BTS Professions immobilières forme des professionnels des services de l'immobilier exerçant leur activité au sein de cabinets d'administration de biens, d'agences immobilières, d'organismes HLM ou de sociétés de promotions-constructions. Le conseil et le service constituent le socle de leur activité et requièrent la mobilisation de nombreuses compétences relationnelles, juridiques, organisationnelles, administratives, commerciales, financières, comptables, fiscales, etc. La transaction immobilière vise à assurer le conseil et l'intermédiation entre un offreur (vendeur ou bailleur) et un demandeur (acquéreur ou locataire) d'un bien immobilier. La gestion immobilière consiste à assurer l'administration de biens immobiliers collectifs (gestion de copropriété) ou privés et publics individuels (gestion locative). Les débouchés sont donc variés : négociateur immobilier, gestionnaire de biens locatifs, gestionnaire de copropriété, comptable de copropriété, etc. Avec de l'expérience, le titulaire de ce BTS peut aussi devenir chef d'entreprise par la création ou la reprise d'une agence ou d'un cabinet d'administration de biens (syndic de copropriété, gestion locative).

Contenu de formation

Le BTS Professions immobilières en alternance s'effectue sur une durée de 2 ans après le Baccalauréat. La formation se déroulera sur 2 jours par semaine en école (lundi et mardi) et le reste en entreprise. Le programme comprend des matières en enseignement général et des matières en enseignements professionnels :

Enseignement général :

culture générale et expression
Anglais

Enseignement professionnel :

Environnement juridique et économique des activités immobilières
Conduite du projet immobilier du client en vente et/ou location
Administration des copropriétés et de l'habitat social
Conseil en gestion du bâti dans le contexte de changement climatique
Construction d'une professionnalité dans l'immobilier

Modalités pédagogiques

Moyens pédagogiques :

- Apports théoriques et méthodologiques
- Mise en situation
- Livret de formation

Méthodes :

- Active
- Interrogative
- Affirmative
- Démonstrative

Modalités :

- Présentiel
- Alternance formation / entreprise

Mentor Institut s'engage à adapter chaque formation aux besoins réels de l'élève. L'animation est basée sur une pédagogie active, avec des exercices pratiques et personnalisés qui permettent l'ancrage en temps réel.

Cette animation s'appuie sur une alternance d'exposés théoriques et pratiques. Vidéo projection. Support de cours délivré à chaque élèves. Travaux pratiques.

Compétences et capacités professionnelles visées

Dans le domaine de la transaction immobilière : assurer le conseil et l'interface entre le vendeur et le demandeur d'un bien immobilier, dans des emplois de chef de vente, négociateur, assistant commercial.

Dans le domaine de la gestion de copropriété : assurer les fonctions de syndic de copropriété : prise en compte de l'environnement juridique de l'immeuble, gestion budgétaire et comptable de l'immeuble, entretien de l'immeuble, organisation et tenue des assemblées générales.

Dans le domaine de la gestion locative : exercer les fonctions de conseiller en location, chargé d'attribution (secteur social), gestionnaire locatif ou assistant en gestion locative. Il assurera dans ce cadre deux activités principales : conclusion de mandats de gestion, gestion des baux sur leur durée.

Règlement d'examen

BTS Professions immobilières				Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités	Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités à pratiquer intégralement le CCF	Voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue dans les établissements publics non habilités ou en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle		
Épreuves	Unité	Coef	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
Épreuve générale E1 – Culture générale et expression	U1	4	Ponctuelle écrite	3h	CCF 2 situations d'évaluation		Ponctuelle écrite	3h
Épreuve générale E2- Langue vivante étrangère anglaise		4						
Sous-épreuve E2.1- Compréhension de l'écrit et expression écrite	U2.1		Ponctuelle écrite	2h	CCF 2 situations d'évaluation		Ponctuelle écrite	2h
Sous-épreuve E2.2 – Production orale en continu et en interaction	U2.2		Ponctuelle orale	20 mn (1)	CCF		Ponctuelle orale	20 mn (1)
Épreuve générale E3 - Environnement juridique et économique des activités immobilières	U3	4	CCF		CCF		Ponctuelle écrite	3h
Épreuve professionnelle E4 - Conduite du projet immobilier du client en vente et/ou location	U4	6	Ponctuelle écrite	3h	Ponctuelle écrite	3h	Ponctuelle écrite	3h
Épreuve professionnelle E5 - Administration des copropriétés et de l'habitat social	U5	6	Ponctuelle écrite	3h	Ponctuelle écrite	3h	Ponctuelle écrite	3h
Épreuve professionnelle E6 – Construction d'une professionnalité immobilière dans le contexte de changement climatique		6						
Sous-épreuve E6.1- Conseil en gestion du bâti dans le contexte de changement climatique	U6.1		CCF 3 situations d'évaluation		CCF 3 situations d'évaluation		Ponctuelle écrite	2h
Sous-épreuve E6.2 - Construction d'une professionnalité dans l'immobilier	U6.2		CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		Ponctuelle orale	30 mn
Épreuve facultative EF1* – Communication en langue vivante étrangère 2**	UF1	1	Ponctuelle orale	20 mn (1)	Ponctuelle orale	20 mn (1)	Ponctuelle orale	20 mn (1)
Épreuve facultative EF2* – Engagement étudiant	UF2	1	CCF 1 situation d'évaluation		CCF 1 situation d'évaluation		Ponctuelle orale	20mn

*Généralistes au-delà de 10 unités en contrat

SAS MENTOR INSTITUT au capital de 50 000 € - 16 rue de Malzéville – 54130 - DOMMARTEMONT

RCS Nancy 922 299 532 - NDA : 44540422454 • UAI : 0542572C

03 56 55 00 70 - contact@mentorinstitut.com

Durée

24 Mois

Date

Septembre 2024 à juin 2026

Lieux

8/10 rue Albin Haller 54000 Nancy

Coût

Formation financée intégralement par l'OPCO de l'entreprise dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. Aucun delta n'est demandé à l'alternant ou à son entreprise d'accueil. Pour information, le montant annuel varie de 6 500 € à 7 500 € selon la convention collective de l'entreprise d'accueil.

Accessibilité

Mentor Institut est totalement accessible aux personnes en situations d'handicap. Nos intervenants savent adapter leurs méthodologies pédagogiques en fonction des différentes situations d'handicap. Vous pouvez contacter notre référent handicap : Virginie GRANVERGNE virginie.granvergne@mentorinstitut.com / tel. 03.56.55.00.70

Hébergement

L'hébergement n'est pas pris en charge par Mentor Institut cependant des hébergements se situent à proximité des locaux et plusieurs plateformes les recensent.

[Exemple d'hébergement lors d'une formation](#)

Restauration

La restauration n'est pas prise en charge par Mentor Institut mais un coin repas est mis à disposition. Un grand nombre d'établissements de restauration sont présents à proximité des locaux.

Responsable de l'action

Nom du représentant de l'établissement : Florent DULOISY

Téléphone : 03 56 55 00 70

Courriel : contact@mentorinstitut.com

Formateur

Formateur référent :

Téléphone : 03 56 55 00 70

Courriel : contact@mentorinstitut.com

Suivi de l'action

Mise en place d'outils permettant de vérifier la réalité du suivi de la formation par les élèves :

- Emargement en ligne

- Suivi en ligne du parcours en alternance par les formateurs, les tuteurs, le personnel du CFA et les alternants.
- Echanges en ligne entre les formateurs, les tuteurs, le personnel du CFA et les alternants.
- Suivi en ligne des évaluations et des progressions pédagogiques.

Evaluation de l'action

Le brevet de technicien supérieur Professions Immobilières est un diplôme national de niveau 5 (bac+2). L'examen se compose de 6 épreuves obligatoires et de deux épreuves facultatives (UF).

- **U1 - Culture générale et expression**
- **U2.1 et U2.2 Langue vivante étrangère anglais**
- **U3 – Environnement juridique et économique des activités immobilières**
- **U4 – Conduite du projet immobilier du client en vente et/ou location**
- **U5 – Administration des copropriétés et de l'habitat social**
- **U6.1 et U6.2 Construction d'une professionnalité immobilière dans le contexte de changement climatique**
- **UF1 - Langue vivante étrangère 2**
- **UF2 - Engagement étudiant**

Les indicateurs de résultats

Au niveau national :

Ils sont calculés par les ministères chargés de la formation professionnelle et de l'éducation nationale et sont disponibles sur : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

indicateurs de réussite : BTS - Profession Immobilière

- **Taux d'obtention du diplôme ou titre professionnel** : Résultats disponibles mi-novembre 2023
- **Taux de poursuite d'étude** : 82% (Année 2021-2022 - poursuite d'étude de la 1ère à la 2ème année)
- **Taux d'interruption en cours de formation** : 13% (Année 2021-2022)
- **Taux d'insertion professionnelle à 6 mois** : 72%(Enquête 2019)
- **Taux de rupture des contrats d'apprentissage** : 16% (Année 2021-2022)

Indicateur de satisfaction :

- **Taux de satisfaction des apprenants** : 73% (Baromètre MediaSchool 2022)

Au niveau du CFA Mentor Institut : Indicateurs disponibles en 2026

Pour aller plus loin

Métiers visés : Agent immobilier, négociateur immobilier, gestionnaire de parc, syndic de copropriété, conseiller en location, chargé d'attribution (secteur social), gestionnaire locatif.

Insertion professionnelle et poursuite d'études :

Le BTS Professions immobilières en alternance vous permet d'entrer directement sur le marché du travail.

Poursuite d'études possibles :

Licence professionnelle de l'immobilier et de la construction

Licence professionnelle métier du droit de l'immobilier

Licence professionnelle activité immobilière

Licence professionnelle management et droit des affaires

Licence professionnelle Métiers du BTP, bâtiment et construction parcours gestion technique du patrimoine immobilier

Licence générale Droit Économie Gestion, parcours professions métiers de l'immobilier

Licence générale Économie et Gestion parcours MIPI (Management, Ingénierie des services et Patrimoines Immobiliers)...